

**REPUBLIQUE DU MALI**

UN PEUPLE-UN BUT-UNE FOI

---

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

---

SECRETARIAT GENERAL

***VOLET RIZ DE LA STRATEGIE NATIONALE  
DE LA MECANISATION AGRICOLE DU  
MALI 2019-2025***

**Novembre 2018**

**Membres de la Task force Riz du Mali**

## **AVANT PROPOS**

Le Mali connaît des avancées non négligeables en matière de modernisation de la filière rizicole grâce aux efforts déployés par le Gouvernement et les différents partenaires au développement. Cependant le taux de mécanisation (40%) reste faible comparé à la filière coton (60%) et à la moyenne nationale (52%). Cette situation est autant plus accentuée pour les riziculteurs à la base de la pyramide.

Face à l'accroissement démographique (doublement de la population en 2025), la forte urbanisation (80% de la population sera dans le triangle Ségou, Sikasso et Bamako), la perte de main d'œuvre en milieu rural et la forte demande en riz, le Mali est appelé à moderniser la filière rizicole et à améliorer les conditions de vie des acteurs de la filière afin d'améliorer l'attractivité du secteur.

De même, l'existence de cadre législatif et réglementaire favorable au développement de la filière riz ainsi que le potentiel de terres irrigable (2000 000 ha) susceptible d'assurer la rentabilité de la mécanisation est une opportunité sur laquelle le pays peut s'appuyer pour atteindre l'autosuffisance en riz et consolider son positionnement dans le groupe des grands producteurs de riz en l'Afrique de l'Ouest. A partir de ces considérations le développement de la mécanisation de la filière riz devient un choix incontournable.

Pour donner corps à cette vision, la Stratégie Nationale du Développement de la Riziculture (SNDR-II), retient comme objectif spécifique la nécessité de moderniser et d'intensifier la filière riz. De ce point de vue, il est retenu l'élaboration de la présente stratégie et son plan d'action afin de promouvoir le développement de la mécanisation des opérations le long de la chaîne de valeurs riz. Cette stratégie s'inscrit dans le cadre de la Loi d'Orientation Agricole (LOA), de la Politique du Développement Agricole (PDA) et du Programme National d'Investissement dans le Secteur Agricole (PNISA).

Le Gouvernement de la République du Mali remercie vivement les Partenaires Techniques et Financiers pour l'assistance continue qu'ils ne cessent d'apporter aux différents programmes de modernisation du secteur. Il remercie également tous les acteurs qui ont participé à l'élaboration dudit document et ne ménagera aucun effort pour que cette stratégie se traduise en actions concrètes sur le terrain.

*Dr Nango DEMBELE*

*Ministre de l'Agriculture*

# RESUME

# Sommaire

AVANT PROPOS .....	2
RESUME.....	3
Sommaire .....	4
Partie I : Analyse de la situation du secteur .....	6
1.1 Contexte politique et socio-économique .....	6
1.1.1 Contexte politique .....	6
1.1.2 Contexte socio-économique .....	7
I.2 le cadre organisationnel, institutionnel et règlementaire.....	8
1.2.1 Cadre organisationnel,.....	8
1.2.2 Le cadre Institutionnel.....	9
1.2.3 cadre juridique et réglementaire .....	9
1.3 Les acteurs et leurs rôles.....	10
1.3.1 Les acteurs institutionnels .....	10
1.3.2 Les utilisateurs finaux des équipements agricoles.....	11
1.3.3 Le secteur privé de la filière du machinisme agricole .....	11
1.3.4 Acteurs de financement .....	11
I.4 bilan des stratégies antérieures.....	12
1.5 LES FORCES ET LES FAIBLESSES.....	15
I.6 LES OPPORTUNITES ET LES MENACES .....	17
I.7 LES GRANDS DEFIS A RELEVER .....	18
Partie II : Eléments de la stratégie.....	19
2.1 les fondements.....	19
2.2 la vision .....	20
2.3 <b>OBJECTIFS DE LA STRATEGIE</b> .....	20
2.3.1 <b>OBJECTIF GENERAL</b> .....	20
2.3.2 <b>OBJECTIFS SPECIFIQUES</b> .....	20
2.4 les principes directeurs .....	21
2.5     Les orientations stratégiques .....	21
Partie III : les dispositions de mise en œuvre et de suivi évaluation .....	25
3.1. Les dispositions de mise en .....	25
3.2. Le suivi et l'évaluation .....	26
3.3. Le mécanisme de financement .....	27
IV. l'analyse et la gestion des risques. ....	28
Annexes:.....	30

## CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'économie malienne repose essentiellement sur le secteur agricole qui contribue à l'amélioration du cadre de vie des populations, à la stabilité sociale, à la création d'emploi et à des activités génératrices de revenus ainsi qu'à l'atteinte de la sécurité alimentaire. Il occupe près de 75% de la population active, contribue pour environ 40% à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB) et fournit 30% des recettes d'exportation. Cependant, l'Agriculture du Mali est globalement confrontée aux vicissitudes climatiques et hydrologiques en dépit des efforts consentis dans le domaine des aménagements hydro agricoles le rythme de réalisation est en moyenne de 12 000 ha par an au cours des cinq dernières années (source : DNGR, Rapport Plan de Campagne 2018/2019).

Sur le plan de la riziculture, le Mali occupe le 2<sup>ème</sup> rang de producteurs en Afrique de l'ouest derrière le Nigeria avec une production estimée à 2 921 000 tonnes de riz pour la campagne 2017-2018 (FAO). Cette production représente à ce jour 30% du total des céréales produites. La production rizicole est pratiquée par environ 190.000 exploitations agricoles familiales. La consommation en riz per capita est passée de 13 kg/pers/an en 1960 à 97 kg/pers/an en 2017 faisant du riz l'aliment de base au Mali. Cette augmentation de la consommation accroît la demande en riz à 7,5 % par an en moyenne depuis 1995. Cette augmentation de la demande s'explique, entre autre, par la croissance démographique (3,6% en moyenne/an) et le changement des habitudes alimentaires (consommation du riz de plus en plus importante dans les zones rurales). C'est pourquoi les études enseignent que le taux de couverture est de 93% et que le déficit est couvert par des importations provenant essentiellement de l'Asie (Inde, Thaïlande, Vietnam et Chine).

Les résultats enregistrés ont été rendu possible grâce à un début de modernisation de la filière. En effet il y'a eu l'introduction d'équipements réduisant la pénibilité de travail et permettant le respect du calendrier agricole à l'instar des motoculteurs, semoirs, tracteurs, charrues-attelées, etc....

Cependant pour répondre aux objectifs de la SNDR qui vise la production de Cinq millions cinq cent mille (5 500 000) tonnes de riz paddy par an à l'horizon 2025, dans un contexte de raréfaction de la main d'œuvre en milieu rural, de l'accroissement continue de la demande en riz et la faible productivité de la filière, il s'avère urgent de procéder à la mécanisation des opérations des différents maillons de la chaîne de valeur riz. Spécifiquement, il s'agira de promouvoir la petite et grande motorisation dans les zones de maîtrise totale de l'eau (Offices, Agences) et la mécanisation attèle dans les zones de cultures pluviale et des bas-fonds.

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'élaboration de la présente stratégie de mécanisation de la filière riz.

# Partie I : Analyse de la situation du secteur

## 1.1 Contexte politique et socio-économique

### 1.1.1 Contexte politique

Dans l'espace CEDEAO, le riz est une denrée stratégique pour la sécurité alimentaire mais la demande alimentée par la croissance démographique, l'urbanisation rapide, l'augmentation des revenus et les préférences des consommateurs, est supérieure à l'offre locale, ce qui crée un grand déficit. Par conséquent, la région dépend des importations substantielles pour satisfaire 36% de sa demande de riz (Tendances rizicoles en Afrique, 2012). Pour inverser cette tendance, les décideurs les gouvernements africains ont affecté d'énormes ressources à travers les subventions et les exonérations (intrants, équipements...) au cours de ces dernières années et se sont inscrits dans divers initiatives sur le plan international et régional à l'instar:

- l'initiative de la Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique (CARD), pour aider les pays à développer des stratégies nationales rizicoles en vue de doubler la production de riz en Afrique subsaharienne entre 2019 et 2030 (soit passer de 28 millions de tonnes à 30 millions de tonnes) ;
- l'initiative PDDAA de l'Union Africaine à travers la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) qui s'engage à promouvoir le développement de la chaîne de valeur du riz au niveau régional en Afrique de l'Ouest afin de faire face aux défis de la fragmentation du marché régional et de la faible compétitivité ;
- l'initiative riz de la CEDEAO qui ambitionne d'atteindre l'autosuffisance en riz en 2025 ;
- le CIPRISSA qui est une initiative de AfricaRice qui indique les niveaux d'investissements nécessaires pour l'atteinte de l'autosuffisance en riz en 2025.

S'agissant du plan national, la vision en matière de développement agricole est matérialisée dans la Politique de Développement Agricole (PDA) qui opte pour une mécanisation, agricole adaptée aux systèmes de production et aux différentes étapes des chaînes de valeurs par la facilitation par l'Etat de l'accès du plus grand nombre d'exploitations Agricoles, notamment les jeunes et les femmes, à la traction animale et à la motorisation. Le PNISA qui opérationnalise le PDA intègre la mécanisation dans le programme 2 intitulé Investissement pour la période 2015-2025.

Toutefois, les différentes actions initiées jusque-là non pas permis d'obtenir des résultats à hauteur de souhait. Ainsi, pour améliorer la situation, les options politiques ci-dessous ont été prises:

- La Loi d'orientation Agricole qui complète les directives définies pour le secteur rural par les Etat Généraux du monde rural en 1991 qui sont consignées dans le schéma Directeur de Développement Rural (SDDR),
- La cohérence de la stratégie mécanisation agricole avec les orientations définies par l'Union Africaine (UA) à travers le NEPAD pour la réalisation de l'objectif du Développement Durable (ODD) relatif à la réduction de l'extrême pauvreté et à l'éradication de la faim d'ici 2030.

De plus, soulignons que les décideurs ont à travers la Politique Nationale Genre du Mali (PNG – Mali) essayé de prendre en compte les besoins de modernisation des producteurs généralement laissés en rade. En effet, le PNG qui a pour vision l'émergence d' « une société démocratique qui garantit l'épanouissement de toutes personnes vulnérables grâce au plein exercice de leurs droits égaux fondamentaux, à une citoyenneté active et participative et à l'accès équitable aux ressources..» vient en partie donner un nouveau souffle en favorisant les couches vulnérables. Cette politique est déclinée dans la SNDR à travers :

- une génération d'emplois et de création de richesses pour les riziculteurs à travers la valorisation du paddy et des sous-produits ;
- un meilleur accès aux infrastructures sociales de base spécifiquement les centres d'alphabétisation.
- une diminution de la pénibilité et de l'allègement du temps de travail des femmes par la mécanisation des opérations post récoltes (transformation, étuvage)
- un développement dans les zones rurales, d'associations de femmes transformatrices appelées à être mutées en réseau national sous la coupe de l'interprofession riz ;
- une mise en place d'un financement spécifique pour l'insertion des couches vulnérables dans le secteur de la transformation.

*Sur la base de ce qui précède, il ressort que l'environnement politique national et international est favorable à la modernisation de la riziculture. En effet il ressort que le riz occupe une place importante au plan international, sous régional et constitue la principale denrée alimentaire au plan national. A cela s'ajoute la volonté politique visant à faciliter la modernisation des systèmes de productions de tous notamment des producteurs à la base de la pyramide*

#### 1.1.2 Contexte socio-économique

Le riz, principale céréale consommé au Mali contribue pour environ 5 % du PIB du pays (*Source: INSAT 2015*). Sa part dans la valeur ajoutée nationale augmente avec intensification des flux commerciaux vers les zones urbaines. Par rapport aux filières viande et coton, dont le développement dépend des exportations, la filière riz à l'avantage de disposer d'un marché national en pleine expansion. (*Source: CSCR 2012-2017*). La filière occupe 190 000 exploitations agricoles représente 15% du total des exploitations agricoles.

Sur le plan macroéconomique, elle contribue au déficit de la balance commerciale en raison du fait que le coût des importations se chiffre en moyenne à 12,5 Milliards de francs CFA par an équivalant à 184 000 tonnes de riz .

Sur le plan micro économique, elle assure un revenu moyen de 500 000 francs CFA/an ce qui est légèrement au dessus du SMIG et permet ainsi d'extraire des riziculteurs de l'extrême pauvreté. A cela s'ajoute son rôle important dans l'amélioration de la sécurité alimentaire à travers la création d'un Stock National d'Intervention (SNI) de 25000 tonnes et la stabilisation des prix.

Tous ces résultats bien que satisfaisants sont la résultante d'une forte contribution de la modernisation filière. En effet, les études ont montré que la mécanisation contribue à hauteur de 20% dans les niveaux de productions, qui eux-mêmes sont étroitement corrélés aux revenus et au niveau d'importation. De plus l'introduction des équipements et machines agricoles dans la filière riz permet la réduction de la pénibilité des travaux et également

l'amélioration de l'attractivité dans la filière ayant comme finalité la création de nouveaux emplois notamment l'emploi des jeunes.

*Ainsi, il ressort l'existence d'un environnement socio-économique favorable pouvant permettre au niveau macro-économique d'équilibrer la balance commerciale, de créer des emplois et au niveau micro-économiques d'améliorer les revenus des producteurs du riz.*

## **I.2 le cadre organisationnel, institutionnel et règlementaire**

### 1.2.1 Cadre organisationnel.

Le cadre organisationnel dans le secteur de la mécanisation se subdivise en organisations formelles structurées et en organisations informelles.

Dans le cadre des organisations formelles nous pouvons citer :

- **Interprofession Riz** : créé en mars 2016 par la loi n°04-038/ du 05 août 2004, l'interprofession de la filière riz est une organisation de droit privé fondé sur l'adhésion volontaire et la parfaite union des acteurs en vue d'assurer la viabilité de la filière. Elle est constituée de quatre familles professionnelles (Producteurs, Transformateurs, Commerçants et Transporteurs). Elle met en œuvre, en collaboration avec l'Etat, une politique de promotion de la filière riz basée sur une meilleure organisation de la production, de la conservation, de la transformation, du transport et de la commercialisation et sur la responsabilisation effective des principaux acteurs.
- **La Société Coopérative des Artisans et Forgerons de l'Office du Niger (SOCAFON)** créée en 1991 est devenue, depuis 1996, une Coopérative Artisanale des Forgerons de l'office du Niger (CAFON). Elle avait pour rôle de fabriquer et/ou de réparer localement les équipements agricoles. Sous l'impulsion de la CAFON, une Fédération des Forgerons du Mali est née en 1999 et réunit les associations des forgerons de la zone ON, CMDT, ORS et OHVN.
- **Le Réseau des forgerons professionnels** : a été d'abord mis en place par les principales structures d'encadrement (CMDT, OHVN et ON) dans le souci de fabriquer localement des pièces de rechange des différents matériels de traction animale vulgarisés dans le pays. Avec la libéralisation du marché, ses réseaux se sont érigés en fabricants de matériels de transformation modernes dans le pays (batteuses, décortiqueuses et étuveuses). Ces réseaux sont aujourd'hui confrontés à l'acquisition des matières premières liés aux coûts élevés à l'importation.
- **L'association des femmes formatrices de riz (étuvage)** : Cette association regroupe les femmes actives dans l'étuvage du riz et est en cours d'être utilisée en réseau sous la coupole de l'interprofession riz

*A côté de cette organisation, il existe un secteur informel généralement non structuré de fabrication de matériels agricoles copiés à partir de modèles achetés et démontés pièces par pièces. Le matériel est de mauvaise qualité, mais à la portée du paysan moyen.*

*Ainsi, il ressort le long de la chaîne de valeur mécanisation l'existence d'un petit nombre d'acteurs évoluant dans des organisations structurées à côté d'une écrasante majorité d'acteur évoluant dans l'informel. Pour inverser la tendance il faudra : (i) une*



*restructuration et une organisation des acteurs de l'informel et (ii) une mise en relation entre les acteurs des différents maillons de la chaîne de valeur.*

### 1.2.2 Le cadre Institutionnel

Le cadre Institutionnel de la mécanisation agricole a été très affectés par les restructurations multiples qui ont caractérisé le secteur rural du Mali. Il est essentiellement constitué par les structures centrales d'encadrement et de recherche et les structures décentralisées et déconcentrées. Les structures actuelles de l'Etat ne sont pas assez organisées et outillées pour bien orienter, analyser, appuyer, suivre et évaluer les différentes actions relatives à la mécanisation agricole. Le cadre institutionnel est marqué par une multitude de structures et d'institutions impliquées dans la mécanisation agricole. Ainsi, la coordination des actions menées, aussi bien au niveau central qu'au niveau régional, est généralement difficile à réaliser en l'absence d'un espace d'orientation et de concertation entre les différents acteurs impliqués dans le secteur. Par ailleurs, on note une insuffisance dans la politique de renforcement de capacités des producteurs et des autres intervenants du secteur.

### 1.2.3 cadre juridique et réglementaire

Le Cadre réglementaire et juridique se compose de divers textes juridiques et réglementaires contenant des dispositions touchant ou influant directement ou indirectement la mécanisation agricole. Parmi elles, on peut retenir

- **l'Acte n°9 Uniforme de l'OHADA** régissant les droits des sociétés coopératives. Cette législation comporte un intérêt en ce qu'elle offre la base juridique de regroupement des efforts et moyens des producteurs agricoles et des réseaux de forgerons pour notamment organiser l'acquisition de moyens de production comme le matériel agricole, les intrants, etc;
- **le Code domanial et foncier** est le texte qui définit la base juridique de la possession des terrains exploités par les producteurs agricoles et surtout la sécurisation de leurs exploitations sur ces terres. La plus grande partie des terres agricoles étant occupées sur la base du régime des droits coutumiers, la pérennité de l'exploitation n'est pas garantie puisque la possession de la terre exploitée peut, théoriquement, être remise en cause à tout moment. Cette situation constitue un blocage à la mécanisation de l'agriculture en ce qu'elle limite les possibilités d'exploitations agricoles à vocation permanente qui nécessitent des investissements en infrastructures et équipements.
- **La loi n°2017-001/du 11 avril 2017 portant sur le foncier Agricole**, s'appliquant à l'ensemble des terres et espaces du domaine national à vocation Agricole. Elle organise l'accès aux terres agricoles, sa sécurisation ainsi que les transactions.
- **Les dispositions fiscales** dont l'analyse montre que toutes les entreprises ne sont pas traitées de la même manière par les services fiscaux. Les entreprises publiques bénéficient d'allègements fiscaux auxquels les entreprises privées n'ont accès que plus difficilement ou bien pas du tout. Les entreprises artisanales, qui ne payent qu'un seul impôt forfaitaire (la Contribution du Secteur Informel), sont par contre pénalisées par : leur faible productivité, l'impossibilité de soumissionner sur les marchés publics et par le coût de leur matière première, du fait de droits de douanes particulièrement élevés.

La fiscalité douanière actuelle pénalise lourdement les fabrications locales par rapport aux importations d'équipements finis.

- ❑ **Le Code des Investissements** prévoit trois régimes d'agrément, à savoir: (i) le Régime A ou régime des PME, qui concerne des investissements  $\leq$  à 150 millions de FCFA; le Régime B ou régime des grandes entreprises, qui concerne des investissements  $\geq$  à 150 millions de FCFA; et le Régime des zones franches, pour les entreprises tournées vers l'exportation. Le Code prévoit une exonération des droits et des taxes à l'importation (sur les matériels, machines, matériaux de construction, etc.) pendant la durée des investissements fixée à 3 ans, ainsi qu'une exonération d'impôt (pendant 5 ans pour le Régime A et 8 ans pour le Régime B). Par ailleurs, concernant les investisseurs étrangers, le Code stipule qu'ils bénéficient des mêmes avantages et garanties que les investisseurs nationaux.

*La revue des lois et actes prouvent qu'ils sont favorable à la modernisation de la mécanisation. Cependant les efforts restent à fournir pour une plus grande diffusion des textes existants. D'un autre côté, il ressort que les mesures d'appui mis en place crée un environnement fiscal favorable au développement de la mécanisation de la riziculture en république du Mali. En effet le régime fiscal en cours allège les procédures de création d'entreprises, améliore l'environnement des affaires facilitant ainsi l'implantation d'investisseurs privés tant national qu'international. Toutefois, des défis restent à lever à savoir : la précarité du statut du patrimoine ne pouvant pas servir de garantie ; l'iniquité dans le traitement fiscale ; le poids élevé des taxes douanières sur les matières premières et la méconnaissance du code fiscal.*

### 1.3 Les acteurs et leurs rôles

Ils existent plusieurs acteurs intervenant dans la promotion de la modernisation de la riziculture. Ces acteurs peuvent être rassemblés en 4 grands groupes :

- Les acteurs institutionnels représentés par l'Etat via les départements ministériels, et les services déconcentrés en charge de la mécanisation et les services décentralisés;
- Les utilisateurs finaux des équipements agricoles représentés essentiellement par les riziculteurs et leurs organisations faitières (PNPR-M, IFRIZ-Mali) ;
- Le secteur privé de la filière du machinisme agricole représenté par les fabricants, les importateurs, les fournisseurs, les prestataires de services et les réparateurs.
- Acteurs dans le financement (les Partenaires techniques et Financiers, les ONG les Banques, etc.).

#### 1.3.1 Les acteurs institutionnels

Constitués des départements ministériels et les services déconcentrés en charge de la mécanisation, ces acteurs ont comme rôle principal l'encadrement et l'appui conseil auprès des producteurs ainsi que le contrôle qualité des machines équipements. Ils sont essentiellement constitués par le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de l'Education et de la Recherche Scientifique, le Commissariat à la Sécurité alimentaire et les collectivités locales.

***De nos jours, ce rôle régalien jadis joué à merveille n'est plus visible sur le terrain, grâce entre autre, à la faiblesse des capacités aussi bien sur le plan technique qu'opérationnel. Ainsi, pour une modernisation durable de la riziculture, il demeure indispensable de revoir le système d'encadrement des producteurs et de renforcer les capacités des agents détachés et des institutions en charge de ce travail.***

### 1.3.2 Les utilisateurs finaux des équipements agricoles

Ce sont les riziculteurs et leurs organisations faitières. C'est eux qui doivent déterminer la demande en équipement en fonction de leur besoin. Malheureusement, les récentes initiatives prises par le gouvernement du Mali au niveau de la mécanisation ne cadrent pas généralement avec besoins des acteurs. Cependant, l'efficacité d'une stratégie ne peut se justifier que si elle permet au producteur de générer, d'une manière durable, un revenu lui permettant d'investir dans divers domaines, dont les facteurs de production et plus particulièrement les équipements agricoles. Pour cela cet acteur doit disposer du savoir-faire nécessaire, d'avoir les équipements requis de qualité et d'opérer dans des conditions physiques, climatiques et de marché favorables.

***Ainsi, pour une meilleure modernisation de la riziculture, il demeure nécessaire, d'impliquer les organisations faitières de la filière dans le choix des équipements rentrant dans le cadre des initiatives publiques en tenant compte des spécificités des systèmes de production de riz au Mali. En d'autres termes, il s'agira de quitter l'approche « top down pour aller vers l'approche Bottom up »***

### 1.3.3 Le secteur privé de la filière du machinisme agricole

Il est constitué par les fabricants, les importateurs, les fournisseurs, les prestataires de services et les réparateurs d'équipement agricoles. Ils ont comme rôle principal l'offre en mécanisation en fonction de la demande. Ce secteur connaît aujourd'hui, une grande difficulté dû à l'absence de réglementation à l'importation, à une concurrence déloyale mais aussi au faible niveau de professionnalisme des acteurs du secteur. Cependant, pour permettre à ce secteur de jouer pleinement son rôle, il doit disposer de la qualification nécessaire en vu d'assurer un travail de qualité, d'être doté des moyens essentiels et opérer dans un environnement de compétition où ses différentes activités pourront devenir rentables sans souffrir d'une concurrence déloyale. De plus, l'offre devra en sus des équipements et matériels s'orienter vers les services de mécanisation, mais aussi vers la mise à disposition des services après-vente de proximité.

### 1.3.4 Acteurs de financement

Ils ont en charge le financement de l'acquisition des équipements et machines agricoles. Parmi eux, les institutions de finances sont les plus visibles à travers le rôle qu'elles jouent dans la facilitation de la modernisation de la filière grâce aux prêts qu'elles accordent. Malheureusement, ces institutions sont très regardantes des garanties qui leur permettent de se mettre à l'abri des risques.

Quant aux ONGs et PTF ils subventionnent l'acquisition des machines et équipements notamment pour les groupements voire les personnes à la base de la pyramide (femmes jeunes etc...). Cependant bien que ces actions soient louables, on constate une mauvaise coordination de leurs interventions et un manque de synergie ce qui entraîne une dérégularisation du marché et une faible appropriation de cette offre par les acteurs.

*Ainsi, pour inverser cette tendance, l'Etat devra mettre en place d'une part système de garanti adapté permettant aux banques de jouer pleinement leur rôle et d'autres part de prendre des mesures pour la coordination et l'harmonisation de la démarche en matière de subvention de l'accès aux équipements.*

## **I.4 bilan des stratégies antérieures**

La situation de la mécanisation dans la filière riz se présente comme suit :

**L'outillage manuel :** L'outillage manuel constitue la base de la mécanisation au Mali. La quasi-totalité des exploitations utilisent à nos jours des daba, des houes, des pioches....

**Le parc de matériels à traction animale :** Il reste la référence du Mali en matière de mécanisation agricole. En 2000, seulement 30% des superficies emblavées étaient labourées avec du matériel à traction animale et ce taux a atteint 52% en 2017 (Rapport DNGR 2017). Dans le cadre du riz ce taux est en moyenne de 40%. Il est essentiellement composé de charrues (348048), de multicultureurs (236 608), de houes asines (13 486), de semoirs (97 561) et de charrettes (279279). Malgré l'abondance des animaux de trait, dont le nombre est estimé à 763 417 bœufs de labour, 166 029 ânes, 50 072 chevaux et 1 080 chameaux, le problème majeur apparu dans leur utilisation reste la faiblesse de ces animaux au moment crucial des labours, après une longue et difficile traversée de saison sèche, la qualité des équipements fabriqués par les artisans, problème de maintenance de conservation après campagne, dégradation de l'environnement.

**La petite motorisation :** Celle – ci se compose de motoculteurs au nombre de 3 100, très utilisés dans les casiers rizicoles des Offices, des motopompes au nombre de 3646 (pour la petite irrigation villageoise avec maîtrise totale de l'eau). L'utilisation de motoculteurs a permis de respecter le calendrier agricole à booster la production et de la superficie culturale de réduire le coût d'exploitation. Par contre la pénibilité de la conduite, inadaptation de certains prototypes à faire une bonne qualité de travail, difficultés de services après ventes, réparation et conducteur, coût d'acquisition élevé .

**La grande motorisation :** Elle constitue l'ensemble des tracteurs agricoles (3 200 Unités), plaçant le Mali à la 2<sup>ème</sup> position dans la sous-région après le Nigeria, et devant la Côte d'Ivoire et le Ghana. Cette avancée est imputable à la réalisation de certains programmes nationaux d'équipement des producteurs tels que : le Team 9(2007), le programme initiative riz 2009 le programme de subvention de 1000 tracteurs (2015), la subvention d'équipement des plans de campagnes, les apports des ONG et des particuliers.

L'utilisation des tracteurs a permis de respecter le calendrier agricole, réduire le temps de travail, augmenter les superficies cultivées, à booster la production et réduire les importations, faciliter le transport des produits. Par contre la difficulté d'avoir des conducteurs qualifiés, l'inadaptation de certains types à faire une bonne qualité de travail, les difficultés de services après ventes, coût d'acquisition élevé et de réparation constituent des contraintes à l'épanouissement du secteur.

**Les unités de transformations :** Les équipements de transformation sont constitués principalement de batteuses (2 718), décortiqueuses (2545), des mini rizeries (26), et des étuveuses. La problématique de ces équipements réside dans l'insuffisance de

l'approvisionnement en matière première, de la faible qualité du riz marchand obtenu, du manque de pièces de recharge et de la mauvaise gestion des unités de transformation.

A côté de ce type de mécanisation le Mali dispose d'un tissu industriel de fabrication de matériels agricoles constitué essentiellement d'ateliers spécialisés et de petites usines artisanales. Nous comptons quatre grands ateliers spécialisés à savoir:

1. ***L'Usine d'Assemblage de Tracteurs et Accessoires de Samanko (MT-SA)***. Est une société d'économie mixte d'exploitation et de gestion de l'usine dénommée Mali-Tracteurs-SA créée par le Gouvernement du Mali avec son partenaire indien " Angélique International Limited " pour respectivement 49% et 51%. Actuellement l'usine produit les types de tracteurs avec leurs accessoires (39 CV, 50 CV, 60 CV, 70 CV, 80 CV). L'usine a une capacité maximum de 200 tracteurs par mois.
2. ***La Société Coopérative des Artisans et Forgerons de l'Office du Niger (SOCAFON) de Niono*** : L'Atelier s'est spécialisée dans l'adaptation de prototypes, du montage des motoculteurs, des batteuses (VOTEX RICEFAN) et des décortiqueuses de riz. Il faut aussi signaler la fabrication de matériels à traction animale. L'atelier est soumis à d'énormes problèmes financiers, liés à la libéralisation du marché et la faible capacité financière des paysans à s'équiper.
3. ***L'Industrie Mali Flexible (IMAF) à Bamako*** : Fabrique des batteuses, des décortiqueuses et plusieurs matériels de transformation (étuveuse de riz par exemple). Bien équipée, cette société pourrait se positionner pour une fabrication de qualité de divers matériels agricoles, à cause de sa politique de marketing assez dynamique par rapport à d'autres structures similaires. Faute de marché d'équipement agricole, la société a diversifié ses activités en s'orientant vers d'autres opportunités (la fabrication de bascule),
4. **Toguna Agro-industrie SA** : Société de commerce, elle a commencé ses activités à partir du programme de subvention des 1000 tracteurs, Kéné forge à Sikasso

Ces entreprises ont des compétences requises pour la fabrication et le montage d'équipements adaptés à la riziculture. L'existence d'un marché potentiel augure une meilleure perspective pour ce secteur. Cependant, le coût élevé des équipements constitue un handicap pour un niveau de vente à hauteur de souhait dans un court terme. Aussi, il faut noter des insuffisances dans le service après-vente.

Pour ce qui est de la fabrication artisanale, il est assuré par le Réseau des forgerons professionnels qui ont une capacité de production estimée 31.130 unités par an. Toutefois, cette capacité actuelle de production ne représente que 47 % de la possibilité réelle du réseau. Les forges sont devenues de véritables petites entreprises, qui permettent de promouvoir l'emploi rural. Les ateliers spécialisés forment les forgerons à manipuler les matériels de perçage, de soudage et de formage des socs et similaires. De plus, il y a des artisans indépendants, non structurés qui arrivent à réaliser des pièces à partir de copies de modèles achetés. Le volume de leur activité est difficile à quantifier mais ils arrivent à mettre sur le marché des équipements à bas coûts mais de faible qualité.

**S'agissant de la distribution du matériel agricole**, on distingue au Mali deux circuits pour les équipements et les matières premières (fers et composants) : le réseau d'opérateurs économiques et le réseau de distribution à travers les structures d'encadrement et les partenaires au développement.

- ***Le réseau d'opérateurs économiques*** est composé de sociétés et d'entreprises privées, organisées en SARL (Société A Responsabilité Limitée) et en SA (Société Anonyme) et qui représentent exclusivement des marques de grands fabricants européens, asiatiques et américains. Elles se sont spécialisées dans la vente du matériel agricole (tracteurs, motoculteurs, motopompes, matériels de post-récolte etc.), le service après-vente, l'appui technique aux utilisateurs et la vente des matières premières, destinées à la fabrication locale des matériels agricoles.
- ***Le réseau de distribution avec l'implication de l'Etat*** : la distribution du matériel aux producteurs de riz que les structures parapubliques, publiques, les projets / programmes de développement et les ONG encadrent. Ainsi, l'équipement des agriculteurs en matériel agricole a concerné essentiellement les producteurs de la filière coton et dans une certaine mesure l'Office du Niger.

**Dans les Offices**, l'approvisionnement en équipement agricole est aussi totalement libéralisé. Les organisations paysannes et les Syndicats de Producteurs rizicoles traitent directement avec les organismes de financement du crédit, le réseau de fabrication et de distribution du matériel agricole (cas de l'ON). Mais, l'assistance des Offices porte sur l'appui-conseil, l'information, la formation et l'organisation des exploitants pour qu'ils soient de véritables partenaires dans l'acquisition des équipements.

**Dans les autres zones non encadrées**, les producteurs sont laissés à eux-mêmes. Ils rencontrent toutes sortes de difficultés en matière d'approvisionnement. Face à cette situation, le Gouvernement avait initié et mis en œuvre il y a 10 ans deux projets intitulés « ***Projet s'équiper en reboisant et Projet s'équiper pour vaincre la pauvreté*** » pour résoudre le problème d'équipement de certaines catégories de paysans très pauvres dont les riziculteurs.

Les faiblesses de la distribution se ressentent principalement dans le niveau technique des distributeurs (manque de véritables spécialistes en machinisme agricole), très limités en gestion d'entreprises et en moyens de communication modernes. La diversité des marques, la mauvaise organisation ou l'inexistence d'un service d'approvisionnement satisfaisant, le faible niveau de marketing et de contact avec les utilisateurs de matériels, les délais de livraison sont assez longs, etc.), constituent les contraintes majeures du réseau de distribution.

La maintenance et la réparation sont assurées par les réseaux de forgerons, qui disposent non seulement des pièces de rechange, mais aussi d'une compétence assez suffisante pour ce faire. Leurs prestations sont bien appréciées et à la portée de l'agriculteur moyen. Dans les centres urbains, le service est assuré par les représentants agréés de marques qui sont limités dans les capitales de régions, les services techniques d'encadrement, les ateliers spécialisés et une multitude d'ateliers informels non spécialisés, ayant accumulé une grande expérience en la matière.

Les contraintes au niveau des services de maintenance et de réparation sont : le faible niveau technique des agents de maintenance et de réparation, leurs faibles capacités financières pour

se doter d'équipements modernes et performants, l'éloignement et enclavement des zones d'utilisation des matériels de transformation; les faibles capacités de gestion et d'organisation du service de maintenance et de réparation

*Toutes ces actions sont des tentatives de réponses à court terme au besoin pressant d'équipement des producteurs. Ils ne permettent pas encore d'assurer un réel décollage d'une véritable politique de mécanisation de la culture du riz au Mali.*

## **1.5 LES FORCES ET LES FAIBLESSES**

*Pour une modernisation efficace du secteur de la riziculture, la stratégie peut s'appuyer sur les atouts suivants :*

- Un cadre législatif, règlementaire et institutionnel favorable à la modernisation de la riziculture ;
- L'existence d'une stratégie nationale de la riziculture comme référence pour les ambitions du pays en termes de production et de productivité ;
- L'existence d'une politique gouvernementale de subvention d'équipements agricoles incluant les besoins spécifiques du secteur rizicole ;
- La volonté politique ;
- Cadre politique favorable tant sur le plan national qu'international ;
- Début d'organisation et la volonté de se structurer autour de l'interprofession ;
- L'existence d'une Agence de Promotion de l'Investissement (API) favorisant l'implantation des investisseurs nationaux et internationaux.

L'amélioration du système d'enseignement national sur la mécanisation agricole. *A côté de ses atouts, se dresse un certain nombre de contraintes qui freinent le développement de la mécanisation dans le secteur agricole en général et de la riziculture en particulier.*

### **▪ Le coût élevé des équipements agricoles**

En raison du manque d'une politique nationale d'allègement de la fiscalité et d'impôts à l'importation des équipements, des kits et des matières premières qui rentrent dans la fabrication locale. Le problème d'acquisition des matériels agricoles à cause du faible pouvoir d'achat des agriculteurs se pose en milieu rural : plus le paysan est moins équipé plus il s'appauvrit car l'équipement est le facteur qui garantit l'augmentation des superficies et le respect des calendriers agricoles et par conséquent l'amélioration de la productivité et du revenu. Moins le paysan achète, plus les revenus des fabricants et importateurs sont également faibles. La conséquence directe du faible pouvoir d'achat des paysans est l'appauvrissement croissant des acteurs de la filière avec pour corollaire le faible impact économique et financier sur les finances publiques et sur le monde rural de façon globale.

### **▪ La difficulté d'accès des producteurs au crédit équipement**

Le faible niveau des revenus des producteurs les rend non éligibles aux systèmes de crédit des institutions financières classiques. Il convient de souligner que la mauvaise gestion des revenus agricoles explique également le faible niveau de crédibilité du paysan malien auprès des institutions financières. En effet, une bonne organisation du circuit aurait permis aux opérateurs de bénéficier de remises importantes auprès des fournisseurs étrangers et faciliter les négociations de tarifs préférentiels d'impôts et de taxes auprès des services compétents en

la matière et contribuerait très certainement à abaisser le coût d'importation des équipements, des matières premières et des kits.

- **Le faible niveau technique des acteurs du sous-secteur**

Les conditions d'utilisation des machines varient considérablement d'une zone agro climatique à une autre. Le défaut de fiabilité des équipements mécaniques mal entretenus, se traduit le plus souvent par le fait qu'ils ne sont pas disponibles au moment voulu, d'où des pertes de temps et des pertes de récolte lorsque l'exécution des travaux doit suivre un calendrier strict dicté par les conditions climatiques et les caractéristiques du sol. Par conséquent, la durée de vie utile moyenne d'une machine devient nettement inférieure à la durée de vie escomptée. Ceci entraîne une forte augmentation du coût d'utilisation, menace la production agricole et la productivité de l'agriculture locale, lorsque celles-ci doivent s'adapter aux caprices de la non disponibilité des pièces de rechange. La durabilité et l'adaptabilité des équipements agricoles s'apprécient par les deux facteurs suivants : (i) Le taux de disponibilité sur le terrain du matériel, qui dépend de la fréquence des pannes et du temps d'arrêt mis pour la réparation, (ii) le faible niveau technique des utilisateurs dont la conséquence est la nécessité de remplacement des équipements acquis péniblement, en termes d'amortissement normal de l'équipement, de pannes fréquentes, de manque de pièces de rechange et du mauvais choix du type d'équipement ou de la marque par les exploitants.

- **Capacité opérationnelle des institutions**

De nos jours, les structures techniques en charge de la mécanisation sont confrontées à une faiblesse des ressources humaines et financières qui limitent leurs interventions dans l'appui conseil, le suivi et le contrôle de qualité.

- **Méconnaissance des textes juridiques**

Cette contrainte est transversale à tous les acteurs intervenant dans la filière. Elle se traduit par une méconnaissance des textes législatif et réglementaire existant offrant des opportunités importantes pour l'investissement dans le secteur. Les textes législatif et réglementaires ne sont pas suffisamment diffusés et/ou accessibles

- **Un accès limité aux marchés et aux services agricoles**

Les carences du réseau routier et l'enclavement de certains bassins de production limitent l'accès d'une majorité de producteurs aux services agricoles (service après-vente, vulgarisation, intrants). Ces difficultés frappent particulièrement les producteurs rizières des régions du nord. Cela nécessite une décentralisation adéquate des actions de la stratégie, afin qu'à tout moment chaque producteur puisse bénéficier de l'appui nécessaire pour le développement de la mécanisation dans sa localité.

- **Mauvaise coordination des activités de mécanisation agricole**

Elle se traduit par l'insuffisance des capacités de planification et de suivi du sous-secteur. Les capacités (moyens budgétaires, techniques et humains) des services d'exécution, sont réduites. Par ailleurs, conformément au nouveau code de la décentralisation, plusieurs projets de développement rural dépendent des administrations locales qui ont en charge la gestion du développement local durable. Le renforcement de la structure centrale de coordination de la politique de mécanisation est nécessaire.



- **La dégradation de l'environnement**

Le développement de la mécanisation dans la riziculture provoquera un impact certain sur l'environnement (défrichement, tassement des sols, érosion etc.). La stratégie de la mise en œuvre la politique de mécanisation devrait intégrer des mesures d'accompagnement pour atténuer les effets néfastes de la grande motorisation sur l'environnement.

## **I.6 LES OPPORTUNITES ET LES MENACES**

*Malgré, les différentes contraintes soulignées ci-haut, il existe des opportunités favorables pour la modernisation de la riziculture. Ces opportunités se résument comme suit :*

- Le potentiel de terres aptes à l'irrigation favorisant l'introduction de la petite et grande motorisation ;
- Demande réelle en riz nécessitant un accroissement de la production ;
- Existence de partenaires techniques et financiers, des ONG et institutions financières intervenant dans le financement de la mécanisation ;
- Existence d'une Agence de Promotion des Investissements (API) favorisant l'installation des investisseurs nationaux et internationaux ;
- Existence des organisations faitières de producteurs de riz et d'une interprofession sur la filière pouvant contribuer à la promotion de la modernisation de la riziculture dans les bassins de production ;

**Au regard des atouts et opportunités évoquées, il est important de tenir compte d'un certain nombre de menaces qui peuvent entraver l'atteinte des objectifs de modernisation de la riziculture.**

- **Les facteurs de changement climatique ;**

La faible maîtrise des problèmes environnementaux provoque souvent la non maîtrise du calendrier agricole. A cet effet, il demeure important de soumettre les aménagements à des études d'impact environnemental et social (EIES) afin de réduire les effets du changement climatique pour que l'intensification et la modernisation de la riziculture soient compatibles avec la préservation de l'environnement et des ressources naturelles pour les générations futures.

- **L'instabilité politique du pays à l'instar de l'insécurité dans les zones de production**

Après la crise de 2012, des efforts ont été consentis dans le cadre de la restauration de la paix et de la cohésion sociale dans le pays. Toutefois, il est important de signaler la nécessité de consolider ces acquis afin d'instaurer un climat de quiétude dans les zones de production rizicole, mais aussi de d'éviter le retrait des investisseurs privés, des ONG et des partenaires techniques et financiers.

- **La fluctuation du prix du riz au niveau international**

La fluctuation des prix du riz au niveau international demeure une menace importante à prendre en compte, car elle peut influencer sur l'attraction et l'abandon du secteur par le secteur grâce à l'évolution de sa rentabilité.

- **La dérégulation du marché de riz grâce à l'abondance de stock au plan international**

L'abondance du stock de riz au niveau international apparaît également comme une menace déterminante dans l'orientation des politiques de sécurité alimentaire du pays qui se traduit par une importation massive du riz au détriment de la production locale grâce à la structure des prix. Cette situation peut provoquer une concurrence déloyale sur l'écoulement de la production locale.

## **I.7 LES GRANDS DEFIS A RELEVER**

*Les principaux défis à relever pour la modernisation de la riziculture s'articulent comme suit :*

- **La création d'une Direction Nationale de la Mécanisation Agricole**
- **L'ORGANISATION**

Pour une bonne organisation du secteur de la mécanisation, il demeure nécessaire de créer un cadre de concertation regroupant des acteurs de la filière riz ainsi que ceux de la mécanisation pour la planification des besoins en équipements en tenant compte de la spécificité des systèmes de production et des zones agro écologiques. A cet effet, l'Etat mettra en place des mesures efficaces pour la coordination et l'harmonisation de la démarche pour faciliter l'accès aux équipements subventionnés.

- **LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS**

Compte tenu de la variabilité des conditions d'utilisation des équipements agricoles en fonction des différentes zones agro écologiques ainsi que le faible niveau technique des agents d'encadrement et des utilisateurs finaux, il demeure nécessaire de renforcer les capacités techniques et opérationnelles des structures de l'Etat en charge de la mécanisation pour l'orientation, l'analyse, et le suivi évaluation des différentes actions. Aussi, la modernisation de la riziculture nécessite le renforcement des capacités des producteurs afin de faciliter le respect des calendriers agricoles.

- **IMPLICATION DU SECTEUR PRIVE**

Afin de permettre une implication effective du secteur privé dans la mécanisation, l'Etat doit mettre en place un système de traitement fiscal favorable à l'importation des matières premières rentrant dans la fabrication des équipements et matériels agricoles, mais aussi de ceux déjà finis.

- **SATISFACTION DE LA DEMANDE**

Pour une meilleure satisfaction de la demande, le secteur privé de la filière de machinisme agricole doit disposer de savoir-faire et opérer dans un environnement favorable au marché de l'équipement.

- **Accès et orientation de l'offre**

L'orientation de l'offre aux services de mécanisation, passe d'une part par la mise en place d'un système de financement adapté et d'autre part par la maîtrise de la demande en machines et équipements tant sur le plan de la quantité et de la qualité. Quant à l'accès, il est nécessaire de rapprocher auprès des acteurs les machines et équipements ainsi que les services d'entretien et de maintenance à travers l'implantation des succursales.

## **Partie II : Eléments de la stratégie**

### **2.1 les fondements**

La présente stratégie est en cohérence avec les référentiels internationaux et nationaux en matière de développement agricole de manière général et de modernisation des systèmes de productions de manière spécifique.

#### **❖ Cohérence avec les objectifs de développement durable (ODD)**

La stratégie à travers les résultats attendus contribue à l'atteinte des objectifs N°1, 2, 8, 9 et 12 des ODD. Ces objectifs sont :

- N°1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ;
- N°2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ;
- N°8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ;
- N°9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ;
- N°12 : Établir des modes de consommation et de production durables.

#### **❖ Cohérence avec le Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA)**

Le PDDAA qui a pour objectif de réduire la pauvreté et la famine en Afrique grâce à l'optimisation de l'agriculture est bâti sur quatre (4) piliers : (i) Gestion des terres et des eaux - étendre les superficies exploitées par une gestion durable des terres ; (ii) Accès aux marchés - améliorer les infrastructures rurales et les capacités liées au commerce pour l'accès au marché- ; (iii) Fourniture de produits vivriers et lutte contre la faim - accroître les ressources vivrières et réduire la faim-; (iv) Recherche agricole, diffusion et adoption des technologies. Au regard de ses objectifs, la présente Stratégie est en harmonie avec le PDDAA notamment à travers la quête de l'accroissement de la productivité.

#### **❖ Cohérence avec la Politique agricole régionale de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO)**

La présente stratégie est en cohérence avec la Politique Agricole de la CEDEAO, notamment en ce qui concerne l'objectif visant à assurer la sécurité alimentaire de la population rurale et urbaine ouest africaine. En outre, le Programme est en harmonie avec l'axe de la CEDEAO concernant l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture et spécifiquement l'Offensive Riz.

#### **❖ Cohérence avec la PDA**

La PDA est le référentiel de toutes les initiatives de développement Agricole au Mali. Elle définit le cadre de cohérence des mesures et actions sectorielles et locales à entreprendre au cours de ces 10 années. L'objectif est de " promouvoir une agriculture durable, moderne et compétitive reposant, prioritairement sur les exploitations familiales Agricoles reconnues, sécurisées, à travers la valorisation maximale du potentiel agro-écologique et des savoir-faire

Agricoles du pays et la création d'un environnement propice au développement d'un secteur Agricole structuré.” La vision de la PDA est structurée en 7 axes stratégiques : i) la promotion économique et sociale des femmes, des jeunes et des hommes en milieu rural et périurbain ; ii) la souveraineté et la sécurité alimentaires du pays ; iii) la réduction de la pauvreté rurale ; iv) la modernisation de l'agriculture familiale et le développement de l'agro-industrie ; v) la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles ; vi) l'augmentation de la contribution du secteur rural à la croissance économique ; vii) l'aménagement Agricole équilibré et cohérent du territoire.

La présente stratégie est en harmonie avec la PDA au regard de l'axe 4 qui accorde une priorité à la modernisation et l'industrialisation du secteur agricole.

#### ❖ **Cohérence avec la SNDR II**

Cette stratégie vise à « contribuer à la sécurité alimentaire en riz et de hisser le Mali au rang des pays émergents exportateurs de Riz de qualité. Concrètement il s'agira de porter le niveau de production à 5,5 millions de tonne en 2025. Pour ce faire plusieurs leviers devront être articulés pour l'atteinte de cet objectif au rang des quels : (i) le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs actifs le long de la chaîne de valeur ; (ii) l'intensification des systèmes à haut potentiel de production ; (iii) l'augmentation rationnelle des surfaces cultivables et (iv) l'appui à la transformation et à la commercialisation de la production.

La présente Stratégie est articulée avec la SNDR 2 à travers les axes stratégiques relatifs à l'intensification et l'appui à la transformation.

## **2.2 la vision**

La stratégie vise à porter le taux de mécanisation de la filière riz à 60% en 2025 soit dix point de plus que la moyenne nationale et quasiment au même niveau que la filière coton. Pour ce faire, les superficies mécanisées seront respectivement 350 000 ha environ pour la culture attelée, 300 000 ha pour la motorisation. Par ailleurs il sera fait de sorte que tout le riz à commercialiser dans les grands centres urbains soit transformé de manière à mettre à la disposition des consommateurs du riz de qualité.

## **2.3 OBJECTIFS DE LA STRATEGIE**

### **2.3.1 OBJECTIF GENERAL**

Contribuer à la création d'un environnement favorable à la promotion de la mécanisation agricole afin d'assurer un approvisionnement durable en équipement agricole et susceptible de répondre aux besoins des acteurs de la chaîne de valeur riz de manière durable.

### **2.3.2 OBJECTIFS SPECIFIQUES**

De manière spécifique il s'agira de:

- ❖ Favoriser l'émergence d'un secteur privé dynamique (fabricants, mécaniciens, conducteurs, prestataires de service) opérant dans le sous-secteur de la mécanisation ;
- ❖ Promouvoir l'accès aux équipements et machines agricoles ;

- ❖ Promouvoir les mesures d'accompagnement pour la modernisation de la riziculture

## **2.3 Les principes directeurs**

Au regard des orientations politiques et de l'environnement institutionnel de plus en plus marqués par les différentes réformes et le recentrage des missions de l'Etat, les principes directeurs de la stratégie sont :

- l'inclusion et la responsabilisation permanente des acteurs dans le choix et la mise en œuvre des actions ;
- la bonne gouvernance technique et opérationnelle et une gestion axée sur les résultats ;
- la pleine implication du secteur Privé et la promotion du partenariat entre l'Etat et le secteur privé ;
- la promotion de l'approche par la demande et du faire-faire ;
- la promotion de l'interconnexion de tous les acteurs actifs dans la mécanisation.

## **2.4 Les orientations stratégiques**

### **2.4.1 Promotion de l'accès aux équipements et machines agricoles**

L'objet de cette composante sera de développer les conditions nécessaires pour que le producteur soit suffisamment équipé et en fonction des spécificités de leurs exploitations. Pour ce faire, l'accent sera mis d'une part sur les mesures incitatives et la création d'un marché fonctionnel et d'autre part sur le renforcement des services de prestation mécanisés et la création d'un environnement favorable pour l'installation du secteur privé.

Concrètement, il s'agira d'une part d'implanter une dizaine (10) de centre de prestation dans les bassins rizicoles et d'autre part de mettre à disposition des producteurs de 1500 motoculteurs et accessoires dans les zones en maîtrise totale de l'eau en raison du mode d'aménagement; et 640 tracteurs et leurs accessoires ainsi que le renouvellement du matériel attelé existant en zone non aménagées. A cela s'ajoute l'acquisition de 1000 batteuses, 1000 décortiqueuses, 4 mini rizeries, et 4 rizeries ainsi que la mise à la disposition des femmes transformatrices de 1000 kits modernes d'étuvage.

La réalisation de ces objectifs passera par l'atteinte des résultats ci-dessous:

#### **Résultat 1.1 Des mesures incitatives sont prises**

- Diffuser la politique incitative de l'Etat à l'attention du secteur privé de la mécanisation agricole (importateurs, fabricants locaux) ;
- Réduire les taxes douanières des matières premières entrant dans la fabrication des équipements et matériels agricoles ainsi que leur importation.

#### **Résultat 1.2 : Un marché est mis en place et fonctionnel**

- Appuyer la mise en place d'un système de financement pour acquisition des équipements et machines agricoles ;
- Organiser l'acquisition des équipements et matériels agricoles d'occasion;
- Recycler et réutiliser les équipements et matériels agricoles existants ;

- ❑ Appuyer la transformation des unités artisanales existantes dans les zones de maîtrise totale de l'eau en mini rizeries.

### **Résultat 1.3: les services de prestation mécanisés sont renforcés**

- ❑ Renforcer la mise en place des CRP ;
- ❑ Appuyer l'élaboration des plans d'affaires des CRP;
- ❑ Appuyer l'insertion des faitières des conducteurs d'engins motorisés dans la prestation de services mécanisés.
- ❑ Appuyer la mise en place de services d'entretien et réparation spécialisée

#### **2.4.2 l'appui à l'émergence d'un secteur privé dynamique (fabricants, mécaniciens, conducteurs, prestataires de service) opérant dans le sous-secteur de la mécanisation**

La volonté politique de faire du Mali une puissance agricole et de le porter au rang des pays émergents a été affichée dans le Projet de Société de son Excellence le Président de la République El 'Hadj Ibrahim Boubacar KEÏTA. Celle-ci sera concrétisée par l'augmentation de la production de riz dont l'objectif est d'atteindre **5,5 millions** de tonnes de paddy à l'horizon 2025. Cet objectif tant ambitieux nécessite une intensification du système de production qui passera inéluctablement par l'implication du secteur privé dans la mécanisation afin d'articuler l'offre et la demande en équipement et machine agricole. Dans cette vision le secteur privé devra être le moteur du développement durable de la mécanisation dans la filière riz. Ainsi, en sus d'améliorer l'environnement des affaires, il faudra redynamiser le tissu industriel existant dans la mécanisation et promouvoir des incitations (fiscales et autres) afin de renforcer les activités des artisans actifs dans la mécanisation et rapprocher les activités du secteur dans les grands bassins rizicoles.

L'atteinte de ces objectifs passera par l'amélioration de l'offre en équipements et matériels agricoles, le service après-vente et la maintenance. C'est ce qui justifie la nécessité d'atteindre les résultats ci-dessous :

#### **Résultat 2.1 : Le tissu industriel existant est redynamisé ;**

La redynamisation du tissu industriel existant passe par la réalisation des activités suivantes :

- Déterminer la situation de référence des 4 unités locales de fabrication de matériels et des équipements agricoles ;
- Renforcer les capacités des unités locales de fabrication ;
- Appuyer l'installation de nouvelles unités locales de fabrication de matériels et équipements agricoles.

#### **Résultat 2.2 : Des mesures visant à faciliter l'importation des équipements agricoles sont prises.**

**Les actions à dérouler pour atteindre ce résultat sont :**

- Mettre en place un système de traitement fiscal favorable à l'importation des matières premières et à l'installation d'investisseurs étrangers du secteur de la mécanisation agricole
- Faire un plaidoyer auprès des institutions financières pour faciliter l'accès aux crédits pour l'importation du matériel agricole de qualité.

**Résultat 2.3: Les capacités des artisans dans la maintenance l'entretien et la fabrication d'équipements agricoles sont renforcées.**

**Les actions à mettre en œuvre pour atteindre ce résultat sont :**

- Recenser et déterminer les besoins des artisans ;
- Mettre en place un fonds d'équipement pour les artisans ;
- Organiser des sessions de formations techniques de mise à niveau des artisans en maintenance et entretien des matériels et équipements agricoles.

**Résultat 2.4 : Des succursales des unités industrielles sont implantées dans les grands bassins de production.**

**Les actions à mettre en œuvre pour atteindre ce résultat sont :**

- Faciliter l'installation des privés dans les zones industrielles aménagées dans les grands bassins rizicoles;
- Appuyer la mise en place des boutiques de vente de pièces de rechange ;
- Appuyer la mise en place des ateliers de mécaniciens de réparation ;
- Informer les opérateurs sur les nouvelles procédures de création d'entreprise.

#### **2.4.2 Promotion des mesures d'accompagnement pour la modernisation de la riziculture**

Le faible niveau d'organisation et de maîtrise techniques des productions agricoles par les producteurs explique en partie les faibles rendements des cultures. Particulièrement pour l'utilisation du matériel agricole, les lacunes en matière de vulgarisation sont une des principales causes de la mauvaise qualité des travaux agricoles et du non-respect de certaines normes techniques. L'ensemble de ces lacunes sont liées à la faible capacité opérationnelle des institutions en charge de ces questions. De ce point de vue, il urge de procéder à la formation des acteurs en s'appuyant entre autre sur les modules déjà développés par le CEEMA-DZ de Samanko. Il s'y ajoute la nécessité de renforcer les budgets des institutions actives dans la mécanisation afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle.

De plus, l'absence de normes technico-spécifique devant être élaboré par la recherche pose le problème de la qualité du matériel agricole qui fait partie des préoccupations des producteurs. Ainsi, un système de contrôle de qualité et de conseils sur le choix des équipements agricoles devra être mise en œuvre afin de garantir la qualité du matériel agricole utilisé. Pour terminer, parmi les difficultés plombant une mécanisation durable de la riziculture nous comptons la méconnaissance de la réglementation et l'accès aux financements. Aussi, dans le cadre de cette composante, il devra être mise en œuvre des actions d'information et de sensibilisation sur la réglementation ainsi que sur les opportunités de financement existant.

L'atteinte de ces objectifs passe par la réalisation des résultats ci-après:

**Résultat 3.1: Les capacités techniques des acteurs sont renforcées**

Les actions qui devront être menées pour la réalisation des résultats sont :

- Identifier les thèmes de démonstration et de formation;

- Organiser des séances de démonstration ;
- Organiser des sessions de formation.

**Résultat 3.2 : Le dispositif institutionnel et organisationnel mis en place est renforcé**

**Les actions à dérouler pour l'atteinte de ce résultat sont:**

- Créer la Direction Nationale de la Mécanisation Agricole
- Renforcer les capacités institutionnelles des services actifs dans la mécanisation;
- Renforcer l'organisation des différents acteurs des maillons de la chaîne de valeur mécanisation ;
- Favoriser l'émergence des accords contractuels au sein de l'interprofession entre les différentes familles professionnelles à travers la mise en place d'offres structurées de paddy pour la transformation, de riz grain pour la commercialisation/distribution;
- Construire 50 magasins de stockage de 500 tonnes de capacité/magasin.

**Résultat 3.3: Un mécanisme spécifique de la subvention de la mécanisation est mis en place**

**Les actions à mettre en œuvre pour l'atteinte de ce résultat sont:**

- Elaborer un manuel de procédures de gestion de la subvention sur la mécanisation agricole ;
- Diffuser à grande échelle le manuel de procédures de gestion de la subvention sur la mécanisation agricole;
- Suivre la gestion de la subvention.

**Résultat 3.4: Le dispositif législatif et réglementaire ainsi que les conditions de financement sont connus**

**Les actions pour l'atteinte de ce résultat sont:**

- Recenser les dispositifs juridiques et règlementaire existants ainsi que les conditions de financement;
- Renforcer les dispositifs juridiques et réglementaires existants afin de favoriser l'installation et nouvelles unités de fabricables locales Diffuser les textes réglementaires auprès des acteurs de la filière mécanisation.
- Sensibiliser les acteurs sur les conditions de financement ;
- Elaborer des normes technico-spécifiques.



## Partie III : les dispositions de mise en œuvre et de suivi évaluation

### 3.1. Les dispositions de mise en œuvre

La stratégie préparée avec la participation de tous les acteurs du sous-secteur de la mécanisation agricole sert de guide à l'action de l'État et de ses partenaires dans la mise en œuvre de la politique de modernisation de la riziculture. Des principes directeurs guideront le mode d'intervention et des organes de gestion seront créés pour veiller à sa mise en œuvre harmonieuse des actions retenues et de veiller à leur cohérence avec les axes stratégiques retenues dans les stratégies de développement et de modernisation Agricole. Le cadre institutionnel aura suffisamment d'autorité et de légitimité pour interagir efficacement avec les structures actives dans la filière mécanisation de manière spécifique et Agricole de manière générale. Ce cadre sera aussi proche des circuits décisionnels et des services déconcentrés du ministère en charge de l'Agriculture, des associations ou groupements d'intérêt avec lesquels il sera amené à travailler en étroite collaboration. La stratégie sera en fin dotée de structures et de moyens de gestion disposant d'une certaine autonomie pour faciliter l'exécution des actions prioritaires. Le cadre institutionnel sera en fin composé des organes suivants : (i) *un Comité National de Pilotage*, (ii) *un Comité scientifique et technique* et (iii) *une Unité de Gestion de la SNDR*.

1. **L'Unité de gestion de la SNDR (UG/SNDR)**, sera chargée d'une part de la mise en œuvre des activités de la SNDR et des autres stratégies sectorielles et d'autre part du renforcement des capacités des acteurs. Plus spécifiquement, le rôle de l'UG/SNDR sera : (i) d'assurer la gestion d'ensemble de la mise en œuvre de la SNDR et de son suivi selon les règles de gestion en vigueur ; (ii) de faciliter la communication et le réseautage parmi les principaux acteurs de la mécanisation au Mali ; (iii) d'organiser le Comité de Pilotage de l'Unité de Gestion (CP/UG) et du Comité Scientifique et Technique (CST) ; et de (iv) soutenir les acteurs locaux en vue de la réalisation des objectifs de la SNDR et des autres stratégies sectorielles. **L'équipe de l'UG/SNDR** sera composée d'un **Coordinateur** responsable de la coordination et de la réalisation des activités retenues dans le cadre de cette stratégie en cohérence avec le budget. Il sera également responsable de l'application des procédures administratives et financières des partenaires qui appuieront la mise en œuvre de la stratégie. Il sera appuyé par une équipe incluant le personnel des structures techniques actives dans la chaînes de valeur riz, les Consultants et le Comité Scientifique et Technique. L'équipe de l'UG/SNDR sera composée d'un personnel déjà recruté et rémunéré par les institutions étatiques et d'un personnel contractuel recruté par l'UG/SNDR. Cette démarche permettra à l'UG/SNDR de faire un meilleur usage possible des techniciens déjà actifs dans les services publics tout en les renforçant dans des domaines spécifiques qui sont particulièrement importants pour la mise en œuvre des différentes stratégies et pour la durabilité des actions le long de la chaîne de valeur riz. **Au niveau national**, l'UG/SNDR sera composée d'un Coordinateur, d'un Responsable Administratif et financier, d'un responsable suivi évaluation, de trois Assistants techniques qui auront en charge la mise en œuvre des stratégies sectorielles (semences, mécanisation, aménagement) et d'un staff d'appui (Secrétaire, agent de service, chauffeurs). **Au niveau des régions**, l'UG/SNDR s'appuiera sur les agents locaux des services déconcentrés et/ou décentralisés.

2. **Le Comité National de Pilotage** de l'unité de gestion (**CNP/UG**) sera chargé d'assurer l'orientation politique et la supervision de la mise en œuvre des activités des différentes stratégies. Le **CNP/UG** sera présidé par le Ministre en charge de l'Agriculture ou son

représentant. Les membres du **CNP/UG** comprennent notamment les représentants des Ministères concernés, des partenaires financiers, l'Interprofession de la filière riz. La composition du **CNP/UG** fera l'objet d'un arrêté ministériel. Le Comité National de Pilotage du **CNP/UG** se réunira au moins une fois par an et le secrétariat sera assuré par la DNGR. Le Comité peut s'adjoindre en cas de besoin, les compétences de toute personne et/ou institution ressource jugée utile pour la bonne exécution de sa mission.

3. Un **Comité Scientifique et Technique (CST)** sera mis en place et sera composé des représentants de diverses Directions Techniques des Ministères participant à la mise en œuvre de la SNDR. Un président sera désigné pour chaque session de travail en fonction du sujet.

### 3.2. Le suivi et l'évaluation

Un système de suivi évaluation sera mis en place au sein de l'Unité de gestion de la SNDR qui travaillera en étroite collaboration avec la Cellule de Planification et des Statistiques du Secteur du Développement Rural (CPS/SDR). Il sera axé sur le cadre logique des différentes stratégies. Concrètement, le suivi permettra d'expliquer les tendances entre les prévisions et les réalisations ainsi que les écarts liés au processus. L'évaluation se fera à mi-parcours et à la fin du projet en utilisant les critères dédiés à cet effet que sont : la qualité de la conception, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'impact.

Pour mener à bien ces actions, les opérations de collecte d'information se feront en s'appuyant sur les services techniques déconcentrés et décentralisés.

Le mécanisme de suivi évaluation de la stratégie de mécanisation sera structuré de la manière suivante :

- **Suivi-évaluation interne** de la mise en œuvre des activités de la stratégie: Il est assuré par l'Unité de gestion en collaboration avec les services actifs dans la mécanisation (DNGR, IER, DNA etc.)
- **L'évaluation** se fera à travers le Monitoring Externe Nationale Orienté vers les Résultats (MENOR). Elle est réalisée annuellement par la Cellule de Planification et des Statistiques (CPS/SDR) en collaboration avec les structures techniques et les Représentants des Organisations Paysannes.
- **Evaluations d'étapes ou à mi-parcours de la Stratégie** : Il est prévu une évaluation à la fin de la troisième année dans le but de vérifier la pertinence des priorités et actions entreprises, tirer les enseignements et proposer les correctifs éventuellement nécessaires. Cette revue impliquera l'Etat malien et les différents partenaires techniques et financiers ayant contribué significativement à la mise en œuvre du plan.
- **Audits**: Les ressources utilisées dans la mise en œuvre de la stratégie de mécanisation feront l'objet d'audits, conformément aux procédures des partenaires financiers qui y auront contribué.
- **Evaluation par les bénéficiaires** : il sera procédé à une évaluation par les bénéficiaires dans la mise en œuvre de la stratégie. L'appréciation par les bénéficiaires des actions/interventions sera une priorité afin de mieux orienter les actions et d'atteindre les impacts recherchés.
- **Suivi-évaluation environnemental de la Stratégie de la mécanisation** : il veillera au respect des normes environnementales et est assuré par les structures techniques du Ministère en charge de l'Environnement.

- **Evaluation Finale : l'Etat malien en concertation avec** les partenaires techniques et financiers procédera à une évaluation à la fin de la cinquième année afin d'apprécier le niveau d'atteinte des résultats, effets et impacts.

### **3.3. Le mécanisme de financement**

Le Mécanisme de financement de la stratégie sera articulé autour de quatre sources différentes à savoir la contribution: (i) étatique, (ii) des institutions financières privées, (iii) des partenaires techniques et financiers et (iv) des acteurs bénéficiaires.

En effet, vu la faiblesse des revenus, la réticence des institutions financières vis à vis du secteur agricole et les difficultés d'avoir accès à un système de crédit adapté, il est nécessaire dans le cadre de cette stratégie d'allier à la fois la subvention avec le financement privé afin de permettre la mise en œuvre des actions d'accompagnements nécessaire à la rentabilité qui facilitera l'accès au crédit. De ce point de vue, la subvention étatique à travers la mise en place de fonds de garantie et/ou de bonification devra permettre de diversifier l'offre de crédit et de le rendre accessible.

## IV. l'analyse et la gestion des risques.

L'introduction de la mécanisation dans une exploitation nécessite en général un défrichement total ou quelque fois sélectif des parcelles de culture exposant ainsi les sols aux agents atmosphériques. L'exécution des opérations agricoles à des périodes peu propices (parcelles très humides avec des engins motorisés lourds, mal réglés généralement), provoquent le compactage des sols, l'érosion et la dégradation rapide des terres. Ainsi, si à court terme, la motorisation agricole améliore les revenus et permet l'atteinte de la sécurité alimentaire, l'expansion accélérée des surfaces mécanisées pourrait comporter des risques à moyen terme. Ainsi, les mauvaises pratiques culturales à l'instar d'un labour mécanisé réalisé dans de mauvaises conditions entrave la régénération naturelle des terrains qui perdent leur stock de matières organiques. L'expansion des surfaces mécanisées accélère la déforestation et réduit la durée des jachères. C'est pourquoi, la gestion durable des périmètres de culture sur les projets de mécanisation doit demeurer une préoccupation. De plus, la pérennisation de la mécanisation est conditionnée par sa rentabilité. Or, cette rentabilité est souvent compromise par divers facteurs particulièrement les mauvaises pratiques culturales et surtout le bas prix bord champ des produits agricoles.

Sur la base de ce qui précède, les facteurs de risque qui pourraient avoir un impact négatif sur l'atteinte des résultats ont été identifiés et analysés en fonction de leurs impacts et de leur probabilité de se réaliser. Sur la base de cette analyse, **le niveau général de risque est jugé Marginal**. Toutefois, des mesures d'atténuation ont été intégrées dans cette stratégie.

Le tableau ci-dessous donne la synthèse de l'analyse des risques et des mesures de mitigation.

**Tableau 1** : synthèse de l'analyse des risques et des mesures de mitigation.

Risques majeurs	Actions de mitigation	Niveau de risque
• La faible organisation des acteurs	- Appui à la structuration de la filière riz - Renforcer les capacités des acteurs de la filière	<b>M</b>
• Le faible niveau technique des agents d'encadrement et des utilisateurs finaux	- Renforcer les capacités techniques de l'encadrement et des utilisateurs finaux	<b>M</b>
• Faible implication du secteur privé	- Mettre en place un système de traitement fiscal favorable à l'importation des matières premières	<b>S</b>
• Faible satisfaction de la demande	- Mettre en place des unités concessionnaires - Redynamiser les unités locales de fabrication	<b>M</b>
• Faible adhésion des acteurs	- Informer et sensibiliser les acteurs - Organiser des séances de démonstration	<b>M</b>
• Disponibilité à temps et en quantité des subventions	- Chercher un cofinancement avec les PTF - Inscrire les subventions à titre de contre partie	<b>M</b>
• Non maîtrise du calendrier cultural en raison de la	- Mettre à la disposition des producteurs l'information météorologique	<b>M</b>

variabilité	- Avoir un stock de semences adaptées (cycle court, cycle long, climato résistant, etc.)	
• Faible adhésion des institutions de financements privés	- Mettre en place un système réduisant les risques à travers différents fonds de garantie.	<b>S</b>
• Recrudescence des maladies en raison de la variabilité climatique	- Prendre les information d'Agrhymet - Mettre en place un stock de produit phytosanitaire - Former des relais locaux pour le traitement phytosanitaire	<b>M</b>
• Fluctuation des prix sur le marché international	- Mettre en place un système de détermination des prix	<b>M</b>
• Insécurité dans les zones de production	- Mettre en place un système de pacification dans les zones de crise; - Intensifier la production dans les zones existantes; - Etendre la production sur de nouvelles zones	<b>M</b>
<b>Appréciation général</b>		<b>M</b>

**Légende** : N : négligeable ; M : marginale ; S : substantielle ; H : haut.

## Annexes:

- ✓ Cadre logique (global et référentiel national)

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiable	Sources et Moyens de vérification	Hypothèse critique
<b>Objectif Général</b>			
Contribuer à la création d'un environnement favorable à la promotion de la mécanisation agricole afin d'assurer un approvisionnement durable en équipement agricole et susceptible de répondre aux besoins des acteurs de la chaîne de valeur riz de manière durable	Porter le taux de couverture des besoins du pays en riz de 93 à 100% d'ici 2025.  Réduire de ¾ le niveau d'importation du riz (niveau actuel 150 000 T en moyenne par an)  Doublé le revenu moyen des ménages équipés d'ici 2025 (niveau actuel 42 000 FCFA/mois)	Rapport Cadre Harmonisé  Rapport d'études de l'Interprofession de la filière Riz;  Rapport annuel CPS/SDR	
<b>Objectifs spécifiques</b>			
OS1 : Favoriser l'émergence d'un secteur privé dynamique opérant dans le sous-secteur de la mécanisation	Le chiffre d'affaires du secteur privé est multiplié par 3 d'ici 2025	Rapport de suivi de l'Agence pour la Promotion des Investissements ; Rapport d'enquête ;	Faible adhésion du secteur privé
OS2 : Promouvoir l'accès aux équipements et machines agricoles	Porter le taux d'équipements des riziculteurs de 40 à 60% d'ici 2025	Rapport de suivi de la DNGR	Faible adhésion des acteurs
OS3 : Promouvoir les mesures d'accompagnement pour la modernisation de la riziculture	Le niveau de rendement moyen dans les différentes zones de production est amélioré de 20%	Rapport de la DNA	Faible niveau de subvention ; L'insécurité.
<b>Résultats</b>			
<b>Résultat 1.1 Des mesures incitatives sont prises</b>	Le taux d'accroissement de production locale d'équipements est moins supérieur à 150 %	Rapport DNGR	Faiblesse du niveau d'incitation
<b>Résultat 1.2 : Un marché est mis en place et fonctionnel</b>	Le volume de crédit octroyé par les institutions financières est multiplié par 10 d'ici 2025 par rapport à la situation actuelle	Rapport des banques	Faible niveau d'adhésion des institutions financières
<b>Résultat 1.3: les services de prestation mécanisés sont renforcés</b>	10 centres de prestation sont implantés d'ici 2025	Rapport DNGR	L'absence de subvention de l'Etat
<b>Résultat 2.1 : Le tissu industriel existant est redynamisé</b>	4 unités industrielles sont fonctionnelles	Rapport de suivi de la DNGR, SNDR	Manque de financement adéquat

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiable	Sources et Moyens de vérification	Hypothèse critique
<b>Résultat 2.2 : Des mesures visant à faciliter l'importation des équipements agricoles sont prises</b>	La quantité de matériels et équipements agricoles importés est multipliée par 20 d'ici 2025	Rapport de suivi de la douane et de la SNDR	Fluctuation des prix sur le marché international
<b>Résultat 2.3: Les capacités des artisans dans la maintenance l'entretien et la fabrication d'équipements agricoles sont renforcées</b>	La quantité d'équipements de qualité produits artisanalement est multiplié par 10 d'ici 2025	Rapport de la DNGR et de l'APCMM	Insuffisance de ressources financières disponibles
<b>Résultat 2.4 : Des succursales des unités industrielles sont implantées dans les bassins de production</b>	Au moins une succursale dans les grands bassins de production du riz d'ici 2025	Rapport DNGR, SNDR, CPS/SDR	Faiblesse des mesures incitatives ; L'insécurité.
<b>Résultat 3.1: Les capacités techniques des acteurs sont renforcées</b>	Le taux de panne est réduit de 50% par rapport à la situation de référence;  La durée de vie des équipements et machines agricoles est au moins égale à 3 fois leur durée d'amortissement ;  Au moins 80% de producteurs respectent les itinéraires techniques	Rapport DNGR, CPS/SDR, SNDR	Faible adhésion des producteurs
<b>Résultat 3.2 : Le dispositif institutionnel et organisationnel mis en place est renforcé</b>	Les ressources des institutions actives dans la mécanisation sont augmentées de 20% ;  Un cadre de concertation fonctionnel des acteurs de la mécanisation est mis en place	Le rapport des DFM, des Offices et Agences ;  Rapport de la SNDR ; CPS/SDR	Faible niveau de subvention
<b>Résultat 3.3: Un mécanisme spécifique de la subvention de la mécanisation est mis en place</b>	L'abondement du FNAA se fait conformément aux textes en vigueur d'ici 2025 ;	Rapport de la DNA	Faible adhésion des autres acteurs (faitières, Collectivités, PTF)

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiable	Sources et Moyens de vérification	Hypothèse critique
<b>Résultat 3.4 : Le dispositif législatif et réglementaire ainsi que les conditions de financement sont connus</b>	Le nombre d'infractions dans la chaîne de valeur de la mécanisation est réduit de moitié.	Rapport de la SNDR ; CPS/SDR	
Activités			Ressources financières et humaines à temps et en quantité suffisante;



## Esquisse de plan d'action de la Stratégie

Effets recherchés	Résultats attendus par sous composante	Activités par résultat	Description des activités	Indicateurs de suivi	Bénéficiaires	Budget indicatif (millions FCFA)	Chronogramme																			
							Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5			
							T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4				
La demande en équipement et machines agricoles dans la filière riz est satisfaite	Des mesures incitatives sont prises	Diffuser la politique incitative de l'Etat à l'attention du SP de la	Atelier de sensibilisation	10 ateliers organisés	Tous les acteurs	30																				
		mécanisation agricole (importateurs, fabricants locaux)	Rencontre avec le MEF	Nombre d'atelier		10																				
		Réduire les taxes douanières des matières premières entrant dans la fabrication des équipements et matériels agricoles ainsi que leur importation	Rencontre avec le MEF																							
	Un marché est mis en place et fonctionnel	Appuyer la mise en place d'un système de financement pour acquisition des équipements et machines agricoles	Fonds de crédit	fonds	Banques et producteurs	1000																				
		Organiser l'acquisition des équipements et matériels agricoles d'occasion	Réparation des tracteurs	Nbre de tracteurs réparés	Mécaniciens producteurs	100																				
		Recycler et réutiliser les équipements et matériels agricoles existants				100																				
		Appuyer la transformation des unités artisanales existantes dans les zones de maîtrise totale de l'eau en mini rizeries	Réparations des unités artisanales et mise à niveau technique	90% des unités artisanales sont mises à niveau	Riziers, producteurs, mécaniciens	200																				
	les services de prestation mécanisés sont renforcés	Renforcer la mise en place des CRP	Mise à disposition des machines et équipements	Au moins un CRP dans les grands bassins de production rizicole	Producteurs, jeunes,	300																				
		Appuyer l'élaboration des plans d'affaires des CRP	Atelier de formation	20 sessions de formations	Jeunes, producteurs	40																				
		Appuyer l'insertion des faitières des conducteurs d'engins motorisés dans la prestation de services mécanisés	Atelier de sensibilisation	5 rencontres	Association des conducteurs	10																				
Appuyer la mise en place de services d'entretien et réparation spécialisée		Implantation d'atelier mécaniques et SAV	Au moins un atelier et SAV dans les grands bassins rizières	SP, Populations	100																					
l'offre en mécanisation agricole	Le tissu industriel existant est	Déterminer la situation de référence des 4 unités locales de fabrication de matériels et des équipements agricoles	Etude	Etude réalisée	Acteurs	7																				



